

Conférence-débat avec Monique Canto-Sperber

Lundi 6 juin 2005

Intervention de Monique Canto-Sperber

Deux sujets ce soir : la question de la morale internationale ; et plus précisément, la question de la moralité de la guerre, du rapport entre violence et moralité.

Résumé du livre¹. Cela a-t-il un sens de parler de morale dans les relations internationales ? Et comment ? Thèses : la morale apporte un surcroît d'intelligibilité à la réalité internationale (thèse paradoxale) ; et il s'agit d'une certaine morale.

Constat : en dépit des apparences (parmi lesquelles la guerre en Irak), le monde actuel s'est moralisé. Le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus moral qu'il y a trente ans, d'une certaine façon. En effet, les rivalités de puissance, la souveraineté des Etats, tout ce qui a fait la matière des relations internationales jusqu'ici semble avoir cédé le pas à la concertation internationale, aux droits de l'homme? Est-ce une évolution irréversible ? On peut en tout cas s'en étonner, parce que le monde des relations internationales repose depuis Hobbes sur deux principes (repris par tous les auteurs ensuite) : souveraineté et anarchie. Un Etat domine tous les moyens d'actions possibles sur un territoire défini. Et entre les Etats, il y a une coexistence non réglée, sans pouvoir pouvant mettre de l'ordre. Depuis la mise en place du système westphalien, les relations internationales sont définies par ces deux principes. Et il semble alors que la morale n'a aucun rôle à jouer : anarchie entre les Etats ; souveraineté (c'est-à-dire capacité de faire ce que l'on veut) sur son propre territoire. La morale semble donc condamnée à l'impuissance : elle peut servir de prétexte honorable, mais elle n'impose rien. Or il se trouve qu'aujourd'hui, la morale s'est installée.

Comment cela s'est-il passé ? comment cela a-t-il été possible ? On considère aujourd'hui que les individus peuvent avoir des droits à l'échelle du monde, des droits internationaux : l'idée d'un régime international des droits de l'homme s'est imposée à l'esprit. Par rapport à la définition traditionnelle des droits, c'est extraordinaire : dans la tradition libérale, les droits sont définis par la capacité de la puissance publique à s'auto-restreindre. Donc les droits sont fondés à l'intérieur d'une communauté politique. Les droits ont été concrétisés et garantis au sein des Etats. Donc l'idée d'un régime international des droits de l'homme (qui correspondraient à la loi naturelle), mais qui seraient défendus à l'échelle du monde, est étrange.

D'autre part, on voit des institutions comme l'ONU qui ont une forte légitimité morale. Par ailleurs, l'idée de redistribution mondiale est très développée. Enfin, la guerre est fortement condamnée : elle est vue comme un échec, ce qui est nouveau à l'échelle de l'histoire mondiale.

Dans le vieux conflit entre les réalistes (qui pensent que la morale n'a rien à faire dans les relations internationales) et les idéalistes, on peut dire que le débat paraît clos : contre toute attente, les idéalistes ont gagné. Aujourd'hui, incontestablement la morale a droit de cité dans les relations internationales.

Mais deux traits marquent la présence de la morale dans les relations internationales : l'ambiguïté et la concurrence :

1. L'évidence d'une compassion universelle est un des traits marquants de la morale dans les relations internationales actuellement. On constate que la compassion est devenu une attitude morale par défaut à l'égard des malheurs du monde : elle est critiquée, elle peut servir d'alibi, mais on peut considérer qu'elle a une valeur morale intrinsèque (malgré Spinoza, Nietzsche, il semble bien qu'il vaut mieux compatir que ne pas compatir). Mais elle est critiquée parce qu'elle peut devenir une habitude. Donc ce qui paraît une donnée morale importante est en fait ambigu. De même pour le régime international des droits de l'homme. Cela semble poursuivre la tradition du droit naturel. Mais la question se pose de savoir qui défend les droits de l'homme à l'échelle internationale ? Il y a les tribunaux

¹Monique Canto-Sperber, *Le Bien, la guerre et la terreur. Pour une morale internationale*, Plon 2005

internationaux, et maintenant la CPI. Mais celle-ci ne peut prétendre défendre les droits de l'homme à l'échelle de la planète (son traité fondateur n'a pas été ratifié par beaucoup d'Etats). Et même si elle prétend défendre les droits de l'homme à l'échelle de la planète, elle reste soumise au jeu des puissances : elle ne peut être compétente pour des crimes commis par des Etats non-signataires sur leur territoire. Donc la CPI ne peut prétendre incarner la défense internationale des droits de l'homme. Aujourd'hui, il n'y a que la CEDH qui a une capacité à imposer des jugements aux Etats à l'échelle supranationale. Mais cet idéal d'une défense universelle des droits de l'homme au nom de la loi naturelle n'a qu'une réalité ambiguë et imprécise.

L'intervention humanitaire, ensuite : elles semblent être une bonne chose ; mais souvent, la situation qui suit l'intervention n'est pas meilleure que ce qu'il y avait avant (cf. le Kosovo). Et de très nombreuses questions se posent : est-ce que l'intervention doit s'arrêter après l'arrêt du massacre ? Si les troupes restent trop, elles sont prises dans un engrenage de violence. Si les interventions humanitaires sont donc une excellente chose, elles sont cependant grevées de beaucoup d'ambiguïtés. Ne serait-ce que parce qu'elles mettent en cause le principe de souveraineté, qui est le fondement des relations internationales. Mais en admettant que dans certains cas, le principe de souveraineté doit être absolument mis en cause, la question de savoir comment une intervention humanitaire pourra être vraiment morale est une question ouverte, et très ambiguë. Il n'y a peut-être que l'intervention britannique en Sierra-Léone qui a été moralement acceptable. Toute intervention militaire cause des dommages parmi les civils ; et on ne sait pas comment les terminer.

L'idée d'une justice internationale, d'une redistribution mondiale, est elle aussi très ambiguë. Donner de l'argent aux pays pauvres met en jeu toute leur crédibilité comme acteur international. Il faut donc trouver des formes d'aides qui permettent d'augmenter leur autonomie, voire les incitent à faire des réformes.

2. Concurrence : plusieurs acteurs prétendent aujourd'hui incarner la morale. Des Etats : les Etats-Unis, la France parfois, l'Europe (qui se présente comme l'espace transnational qui est parvenu à éradiquer définitivement la guerre). Mais aussi une société civile mondiale en voie de constitution. Bref, cacophonie de différentes instances.

Je défends une position clairement **rationaliste**, mais qui essaye de tenir compte de l'irrationalité de ceux qu'on a en face de soi. Les passions identitaires, la force des particularismes sont de plus en plus affirmés. Une certaine forme de rationalité, au sens de la stricte rationalité économique, qui était la règle d'or des relations internationales (et sur laquelle toute la politique de dissuasion nucléaire a été fondée : présomption de comportement rationnel chez l'adversaire) existe de moins en moins. L'existence d'Etats-voyous, ou même l'attaque du 11 septembre, remettent en cause cette règle qui était qu'un Etat faible ne s'attaque pas à un Etat beaucoup plus fort. Mais tout change quand il y a des acteurs non étatiques qui utilisent la violence : étant donné que les choses ne sont plus territorialisées,

C'est aussi une position **universaliste** : partir d'éléments minimaux pour un être humain (la nécessité d'une certaine expérience de la liberté, d'une certaine expérience du choix) pour essayer de dégager des normes universelles ; celles-ci peuvent cependant trouver des applications différentes selon les cultures.

Parmi les ressources que nous avons, il y a d'abord l'Etat. L'Etat légitime

Dans une situation de démocratie universelle où les Etats auraient disparu, il y aurait beaucoup de choses à craindre : plus de contre-pouvoirs (l'existence de différents Etats est source d'équilibres). Pour qu'une démocratie mondiale puisse prendre des décisions qui lèsent des intérêts, il faut qu'elle ait une légitimité ; or on ne voit pas d'où viendrait cette légitimité. Actuellement, la légitimité provient d'une communauté fermée et consciente de son unité.

La question de la guerre. Elle est actuellement considérée comme le mal qu'on veut éradiquer ; et quand elle survient, on y voit un échec de l'ordre international. On veut l'éradiquer, et si l'Europe a un tel crédit aujourd'hui, c'est largement parce qu'elle a réussi à devenir une terre de paix perpétuelle (tout peut arriver dans les affaires humaines, mais on a de bonnes raisons de penser que c'est durable).

La tradition de réflexion sur la guerre juste date de l'Antiquité.

Mais pour les Grecs et les Romains, la guerre ne pose pas de problème moral en elle-même : elle est vue comme un produit naturel des interactions entre les cités. C'est Saint-Augustin qui, le premier, a réfléchi sur un tel problème de la guerre. L'idée de guerre juste est profondément chrétienne, parce que le christianisme a vu dans l'histoire une sorte de justification des civilisations.

Deux filiations dans la tradition de la guerre juste : celle d'Augustin, selon laquelle la guerre est un moyen de servir une bonne fin (association entre la guerre et le bien) ; et celle de Grotius, selon laquelle la guerre juste est essentiellement limitée, avec la possibilité de discriminer entre les causes, les motifs, les périodes, les circonstances, les moyens (travail de limitation, de discrimination : concentration de la morale dans la capacité de toujours distinguer entre ce qu'il est légitime de faire et ce qui ne l'est pas).

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation historique et philosophique à la conjonction de ces deux traditions. En effet, nous ne pouvons pas manquer d'établir un rapport entre la violence et le bien. L'usage de la violence ne nous paraît pas légitime en dehors de la promotion d'une certaine fin. Et la seule fin qui puisse justifier une guerre aujourd'hui, parmi les puissances occidentales, c'est le bien : ce n'est plus le désir de s'emparer du territoire du voisin (c'est hors de question) ; c'est uniquement une forme de bien (éviter un massacre, libérer une population ; promouvoir la démocratie ; sécuriser le Moyen-Orient). Cette conception justifiant la violence par un bien est une caractéristique des guerres récentes, et certainement des guerres à venir : des guerres à prétention morale. Et d'une certaine façon, ces guerres sont nécessaires : les néoconservateurs ont une certaine fascination pour les guerres morales (en ce sens précis).

Mais par ailleurs, ce qui justifie les guerres est qu'on est capable d'en rendre raison, avec sa cible, ses objectifs. Et donc une guerre n'est valable pour nous que si nous sommes capables de l'enserrer dans un réseau de raisons. Une guerre est juste si elle peut très précisément donner ses raisons.

Notre rapport à la guerre est donc caractérisé par une tension entre deux traditions (très présentes dans la tradition de la guerre juste).

Et il faudra sans doute à l'avenir que la guerre rende raison de toutes ses caractéristiques :

Donc pour essayer de contrer cette tendance ou cette prétention aux guerres morales

Questions

Qu'appelle-t-on ici morale ? Au sens commun du terme, il y a dans la morale de la justice, des droits, de l'empathie, de la capacité à aider autrui. Mais précisément, la morale est liée à la présence dans toutes les actions humaines de normes et de valeurs. Comme il y a des normes juridiques et des normes sociales, il y a des normes morales. La morale est nécessaire pour comprendre l'action humaine.

Dans toutes les cultures, lorsqu'un certain pluralisme s'installe, lorsque des voix critiques peuvent se faire entendre, c'est toujours autour du même noyau que se cristallise la morale. C'est ainsi que même en critiquant l'universalisme abstrait (comme l'a fait Amartya Sen), on retrouve un socle commun de valeurs. Certes, le monde occidental a donné une certaine forme à ces valeurs ; mais c'est largement la même chose qui se passe dans les autres cultures.

Toutes les normes ne sont pas les valeurs : pour qu'une norme soit morale, il faut qu'elle respecte certains principes fondamentaux (respect de l'intégrité humaine, etc.). N'importe quel discours organisé, qui parle du bien ou du meilleur n'est pas une morale ; certes les thèses absolument relativistes existent.

Toutes les représentations du bien ne sont pas le bien. La philosophie morale permet de distinguer les normes véritablement morales parmi toutes les normes.

Le mouvement anti-esclavagiste est un exemple très intéressant. Au XVII^{ème} siècle, on considérait certes un peu l'esclavage comme un problème ; mais les avantages étaient tels qu'on ne le remettait pas en cause. En Angleterre, au début du XIX^{ème} siècle, le mouvement anti-esclavagiste a commencé à critiquer les énoncés affirmant « il est légitime de vendre un être humain » ; et les partisans de l'esclavage ont reculé parce qu'ils n'arrivaient pas [à répondre à cela]. Donc un énoncé moral est parvenu à dissoudre un énoncé culturel. Et ce mouvement n'est pas terminé ; il est possible cependant que nous soyons parvenu à un moment où un tri assez fiable a été fait.

Il y a une grande querelle dans la philosophie morale entre les réalistes et les non-réalistes.

Il y a un problème : soit on peut dire que deux biens sont incompatibles ; soit on peut adopter une thèse utilitariste, selon laquelle le mal est nécessaire pour un plus grand bien. On peut considérer que certains actes ne peuvent pas être commis, quel que soit le bien que vous en attendez.

Le cas d'école du terroriste prisonnier, qu'on peut torturer pour éviter un attentat meurtrier. On peut justifier la torture de deux façons : soit je fais bien de torturer, parce que c'est justifié par un bien plus grand ; ou bien il reste mal de torturer, mais je ne peux pas faire autrement. Et on peut aussi dire qu'il y a certains actes qu'il ne faut jamais faire.

Ce cas débouche sur la question de la légalisation de la torture (parce que c'est embêtant de se dire qu'on fait le mal). Est-ce qu'il faut donc légaliser pour contrôler ? Ou est-ce qu'il faut dire qu'il y a un conflit de valeurs insurmontables ? Je pense que légaliser la torture a de très nombreuses conséquences fâcheuses : il y a un ensemble de dilemmes éthiques, de conflits de légitimité, qui sont insolubles. Il faut donc les considérer comme telles, et ne pas mettre dessus une sorte de verni légaliste. L'utilitarisme essaye de mettre une certaine commensurabilité entre les

biens attendus et les maux nécessaires. Mais je pense qu'il y a des conflits moraux irréductibles. Le cas de la torture est caractéristique. Il faut donc sans doute mettre une prohibition totale en amont ; et l'obligation de rendre des comptes en aval.

Morale des Etats et morale des individus.

On ne peut pas déduire de l'usage rhétorique et manipulateur de la morale par l'Etat que la morale n'a aucun sens. Même dans le cadre de l'Etat, ce n'est pas toujours le cas : dans le cas de la guerre en Irak, on peut penser que toute la rhétorique morale déployée début 2003 n'était qu'un prétexte ; mais ce n'est pas parce que les Etats-Unis l'ont utilisé ainsi que toute intention morale est sans signification. Le mot de morale recouvre aujourd'hui un ensemble de comportements délictueux et prédateurs ; mais on ne peut en conclure que la morale n'a aucune signification.